COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 juin 2022.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, David DAMBRUNE, Roseline GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Adrien DILLY, Nelly MINET.

Absents excusés : Etienne DILLY, Michelle LEFEBVRE

Secrétaire de séance : David DAMBRUNE

Assistait également : Céline COQUET

Délibération n°12/2022 : Participation et tarification pour le centre aéré de Thérouanne

Comme chaque année, la commune de DOHEM participe au centre aéré de Thérouanne en réglant une somme par semaine et par enfant de Dohem fréquentant le dit centre aéré.

Pour l'année 2022, le comité syndical a fixé le tarif à 60 € par semaine et par enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à régler cette participation.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 25/06/2022
et publication le 25/06/2022

Dohem, le 25/06/2022

Le Maire,

Patricia POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
11 OCT. 2022